



Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2020

Le personnel des établissements de l'aide sociale à l'enfance fin 2017

La DREES diffuse sur son site data.drees les dernières données disponibles sur le personnel des établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les chiffres publiés portent sur les effectifs, les taux d'encadrement selon les catégories d'établissements ainsi que sur les fonctions occupées par le personnel et son niveau de formation.

Fin 2017, 59 800 personnes, correspondant à 55 000 emplois en équivalent temps plein (ETP), travaillent dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS), foyers de l'enfance, lieux de vie, pouponnières et villages d'enfants. Elles s'occupent de 61 400 enfants et jeunes adultes, répartis sur 64 700 places d'hébergement, d'après la dernière vague de l'enquête quadriennale menée par la DREES auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (enquête « ES-PE » 2017).

Au total, on compte 85 personnes en ETP pour 100 places d'hébergement (y compris placement à domicile). Les taux d'encadrement agrégés sont très variables selon les catégories d'établissements et leurs spécificités : 67 ETP pour 100 places dans les lieux de vie, 75 dans les villages d'enfants, 79 dans les MECS, 109 dans les foyers de l'enfance et 169 dans les pouponnières.

Par rapport à fin 2008, le taux d'encadrement agrégé diminue dans les MECS (-8 points) et les foyers de l'enfance (-13), reste stable dans les villages d'enfants (+2) et augmente dans les lieux de vie (+10) et les pouponnières (+35). Le développement du placement à domicile pourrait expliquer une partie de la baisse des taux d'encadrement dans les MECS et foyers : les jeunes concernés par ce type de placement sont en effet normalement beaucoup moins présents dans l'établissement que les jeunes accueillis sur d'autres types de places, et ils requièrent donc a priori moins de personnel pour les accompagner.

Exprimé en ETP, **52 % du personnel occupe principalement une fonction éducative, pédagogique ou sociale**, 25 % une fonction dans les services administratifs et généraux. **Les éducateurs spécialisés (sans fonction d'encadrement) sont la profession la plus représentée (26 % des ETP), suivis des moniteurs éducateurs (14 %)**. Surveillants de nuit et maîtres de maison occupent aussi des parts importantes des ETP (respectivement 10 % et 7 %). Dans les MECS et les foyers de l'enfance (92 % du total des ETP), les personnels exerçant ces quatre professions ont des profils similaires en termes d'ancienneté et de stabilité de l'emploi (environ 85 % sont en CDI ou sont fonctionnaires titulaires).

.../...

Dans les MECS et les foyers, **parmi les éducateurs spécialisés, les moniteurs éducateurs, les éducateurs de jeunes enfants et les aide médico-psychologiques, 91 % ont le diplôme d'État relatif à leur métier.**

57,5 % des foyers de l'enfance et 55,4 % des MECS ont ainsi tout leur personnel d'éducation spécialisée détenant un diplôme totalement adéquat avec leur métier. Avec une définition plus large de l'adéquation entre fonction et diplôme, prenant en compte les diplômes relatifs à l'intervention sociale, **73,0 % des foyers de l'enfance et 67,9 % des MECS ont un taux d'adéquation étendue de 100 %**.

Téléchargez les résultats complets sur le site *open data* de la DREES :
data.drees.sante.gouv.fr

À propos de l'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance

L'enquête de la DREES auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) porte sur l'activité des établissements, leur personnel et les jeunes qu'ils hébergent ou qui en sont sortis dans l'année. L'activité et le public accueilli sont décrits au 15 décembre, le personnel au 31 décembre.

L'enquête existe depuis 1983. La dernière vague porte sur 2017, la précédente sur 2012.

Les tableaux portant sur le personnel sont les 1^{ers} résultats diffusés à partir de l'enquête ES-PE 2017.

Plusieurs publications vont suivre au cours de l'année 2020. Elles seront notamment disponibles sur la page web de l'[enquête ES-PE](#). La méthodologie de l'enquête y est aussi présentée.

À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97